

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Sébastien COUPAS, Maire

Etaient présents : Mmes Nathalie CHEVRIER, Marie-Thérèse DENUAULT, Marie-José JASPART
MM. Gilles BERTON, Sébastien COUPAS, Alexandre GILLES-MOUROUX, Ikbal KHLAS,

Etaient absents : M. Daniel MAILLET (pouvoir à Alexandre GILLES-MOUROUX)
Mme Claire HUYGHE (pouvoir à Marie-Thérèse DENUAULT)
Mme Sergine DUFOUR (pouvoir à Marie-José JASPART)
M. Bernard DE VETTER (pouvoir à Ikbal KHLAS)
M. Edouard DONIO (pouvoir à Gilles BERTON)

Mme Marie-José JASPART a été élue secrétaire

Les procès-verbaux des précédentes réunions du 23 janvier 2023, 9 février 2023, 13 mars 2023 et 12 avril 2023 seront lus et approuvés ultérieurement.

1- Redevance France Télécom pour 2023

Monsieur le Maire fait part des montants plafonds des redevances dues par les opérateurs de communication électroniques. Pour son occupation du domaine public, France Télécom nous verse une redevance proportionnellement à son emprise au sol sur notre commune. Considérant le métrage des artères aériennes (0,060 km) et souterraines (25,352 km) ainsi que le tarif à appliquer, à savoir 62,60 € pour les artères aériennes et 46,95 € pour les artères souterraines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés fixe le montant de la redevance à percevoir de France Télécom pour l'utilisation du domaine public à 1 194,04 € pour 2023.

2. Convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 Millions d'Amis

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention relative à la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide la convention relative à la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages proposée par la Fondation 30 Millions d'Amis ;
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

3. Renouvellement de la commission de contrôle : désignation d'un délégué

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les membres de la Commission de contrôle sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal. L'échéance des trois ans arrivant bientôt, chaque commune doit désigner des nouveaux Conseillers Municipaux pour les représenter au sein de la future commission de contrôle.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la commission de contrôle est composée de trois membres :

- Un Conseiller Municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires ou, à défaut, le plus jeune Conseiller Municipal.
- Un délégué de l'administration désigné par la Sous-préfète de Provins.
- Un délégué du Tribunal désigné par le Président du Tribunal Judiciaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires parmi les Conseillers.

Est volontaire Mme Marie-José JASPART

Mme Marie-José JASPART, étant l'unique volontaire, est désignée membre de la Commissions de Contrôle.

4. Travaux de mise en place du traitement physicochimique du phosphore sur la station d'épuration de Rampillon : choix du prestataire, mise en œuvre du marché de travaux et demandes de subventions auprès du Département de Seine-et-Marne et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'en 2021, le Conseil Municipal a décidé de lancer le projet de mise en place d'un traitement physico-chimique du phosphore sur la station d'épuration. A ce jour, une procédure de marché a été lancée selon une procédure adaptée pour trouver l'entreprise qui réalisera les travaux. Trois entreprises ont répondu à ce marché et notre maître d'œuvre, le bureau d'étude Test Ingénierie a établi une analyse des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Confie à l'entreprise EDGARD DUVAL la réalisation des travaux concernant la mise en place du traitement physicochimique du phosphore sur la station d'épuration de Rampillon pour un montant total de 59 000 € HT, soit 70 800 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché de travaux ;
- Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-et-Marne les subventions relatives aux frais afférents à ces travaux et aux études qui y sont liés ;
- Sollicite auprès du l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-et-Marne, une dérogation pour le démarrage de l'opération sans attendre la notification de la subvention ;
- Décide de réaliser cette opération (études et travaux) conformément aux principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;
- Décide de réaliser cette opération (études et travaux) conformément aux préconisations du fascicule 81 titre II ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents et à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des aides financières.

5. Divers

- M. le Maire :

- * demande qui veut bien aller à Sivry-Courtry pour la désignation des jurés d'assises pour l'année 2024. M. Gilles BERTON se porte volontaire.
- * Informe qu'il a reçu un commercial pour l'installation d'un distributeur à pizza. Etant donné qu'un pizzaiolo vient déjà tous les mercredis, M. le Maire est chargé de discuter de ce sujet avec lui.
- * Informe du programme du 1^{er} juillet 2023 : Inauguration des espaces de loisirs, puis après-midi sport en partenariat avec le Département, repas partagé, organisé par le Foyer Rural puis feu d'artifice organisé par la commune.

* Précise que le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 9 juin 2023 à 18h15 pour la désignation des délégués chargés de procéder à l'élection des Sénateurs.

- Mme Marie-Thérèse DENUAULT réitère sa demande pour savoir s'il est possible d'organiser une formation pour les gestes qui sauvent. M. le Maire répond qu'il va se renseigner auprès des pompiers.
- M. Ikbal KHLAS informe qu'un chemin au Bois de la Lune et un autre à la Tuilerie ont été clôturés. M. le Maire est chargé de se renseigner.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 15.